

AXE 1 : Agir sur et pour un emploi accessible à tous

OBJECTIF N°1 : Développer la capacité des employeurs à accueillir et intégrer les allocataires du RSA (« employeurabilité »)

➤ **ACTION 1.1 : DEVELOPPER LES ACTIONS DE MEDIATION A L'EMPLOI**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

⇒ **Contexte :**

Avec la forte reprise économique post-crise sanitaire, le Département de l'Isère connaît des difficultés de recrutement dans tous les secteurs, plus particulièrement dans les secteurs en tension (aide à domicile, hôtellerie/restauration, activité touristique...). Paradoxalement, le nombre d'allocataires du RSA reste important, et les publics les plus fragiles ne profitent pas de la situation économique favorable. Ces tensions du marché de l'emploi peuvent être alimentées par les représentations négatives des employeurs vis-à-vis des publics en insertion, et celles des publics en insertion sur les métiers en tension pourvoyeurs d'emploi.

Dans ce contexte, le Département de l'Isère souhaite, en qualité de chef de file des politiques d'action sociale et d'insertion, poursuivre et intensifier son intervention auprès des employeurs du territoire, en complément d'autres opérateurs ou collectivités, dans l'objectif de développer leurs capacités à accueillir et intégrer les publics les plus éloignés de l'emploi.

⇒ **Attendus de l'action :**

Le Département souhaite continuer à soutenir la prospection et l'accompagnement RH d'employeurs dans les secteurs offrant des opportunités d'emploi pour les publics allocataires du RSA, y compris dans les secteurs d'activité liés aux compétences du Département. Il souhaite ainsi pouvoir proposer une intermédiation, des espaces de rencontre et de dialogue pour faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi. Cette médiation à l'emploi, fondée sur l'identification des besoins de l'entreprise et la présentation de candidatures adaptées (compétences), favorisera une rencontre efficace et de confiance entre l'offre et la demande.

Ces actions d'intermédiation avec les employeurs des secteurs marchand ou non marchand pourront être proposées par tous types de porteurs : intercommunalités, associations... Elles permettront de créer ou de renforcer une dynamique territoriale de mobilisation des employeurs en faveur de l'inclusion.

Les porteurs de projet proposeront un plan d'actions axés sur certains secteurs d'activité (secteurs en tension, secteurs liés aux compétences du Département tels que l'autonomie, l'aide à la personne, le tourisme etc. et/ou liés aux besoins des territoires). Le plan d'actions proposé devra être en adéquation avec les besoins des publics cibles et fondé sur un diagnostic territorial. Ce dernier devra être partagé et coconstruit avec la direction territoriale du Département et les acteurs locaux.

Par ailleurs, les porteurs de projet veilleront à mobiliser les outils et dispositifs emploi portés par le Département (contrats aidés, IAE, dispositif « un diplôme, un emploi » ...), et à s'articuler avec les autres actions mises en place (accompagnement des référents PER/PSSI, emploi d'abord, partenariat avec les chambres consulaires et fédérations etc.).

OBJECTIFS

- Favoriser le rapprochement entre les publics ARSA et les employeurs des secteurs en tension des territoires et/ou liés aux compétences du Département
- Créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les publics ARSA et sécuriser la prise de poste
- Renforcer le partenariat sur le territoire entre les différents acteurs locaux afin de proposer une offre d'insertion adaptée aux besoins des publics allocataires du RSA

INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre de publics ARSA mobilisés sur des actions emploi (contrats classiques, d'insertion, formation)
- Situation des publics cibles à la sortie de l'action et à 6 mois
- Nombre d'entreprises mobilisées et secteurs d'activités
- Nombre et type d'actions conduites auprès des entreprises
- Nombre et type de partenaires mobilisés
- Nombre et type d'actions conduites auprès des partenaires

PARTENAIRES PRESENTIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (en plus des services du Département)

- Partenaires prescripteurs, employeurs du territoire, réseaux d'entreprises et fédérations, la DDETS, Pôle Emploi, GEIQ...

MODALITES DE FINANCEMENT

- Financement aux ETP mobilisés pour la mise en œuvre et la réalisation de l'action :
 - Une part fixe liée à l'ingénierie,
 - Une part variable liée à un objectif quantitatif de mobilisation des publics ARSA sur des actions emploi/formation

CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES

- Cet appel à projet cible prioritairement les plans d'actions répondant aux besoins des territoires.
- Il sera aussi attendu que les plans d'actions soient partagés avec les directions territoriales du Département de l'Isère.

CONTACTS :

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38